

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SERCHES DU VENDREDI 3 JUILLET 2009**

L'an deux mil neuf, le vendredi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 juin 2009

Présents : Mesdames SANNER Anne, KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, BISTER Geneviève, Messieurs TASSIN Patrick, LACROIX Daniel, POULET Romaric, WILLIATTE Gonzague.

Retard excusé : FERTE Marie-Pierre.

Absent excusé : ROBERT Bruno, NAVAL Brigitte,

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 8 puis 9 votants : 8 puis 9

Ordre du jour :

- Renouvellement du contrat à durée indéterminé de l'agent technique
- Mise en location de la salle communale
- Tarifs des location et tarifs d'occupation du domaine public
- Fonds départemental de solidarité 2010, voirie et fonds de concours
- DGE 2009
- Dégâts dus à la tempête du 26/05/2009
- Fête communale des 26 et 27 septembre 2009
- Marché St Blaise
- Informations diverses
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur WILLIATTE Gonzague a été élu Secrétaire.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

1/ RENOUELEMENT DU CDD DE L'AGENT TECHNIQUE

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour, suite à une demande adressée par courriel aux conseillers municipaux par Madame le Maire.

Madame Céline MARIE effectue son premier contrat du 01/03/09 au 31/08/09 en qualité d'agent technique, Madame le Maire propose de renouveler son CDD dès le 01/09/09, si le conseil souhaite garder cet agent dans le personnel communal.

Le contrat de Madame Céline MARIE est renouvelé pour une année à compter du 1^{er} Septembre 2009.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

2/ MISE EN LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les travaux de conformité électrique ont été effectués, ainsi que le changement de mécanisme des toilettes, robinets...

La société SIFFRAP a posé les panneaux des plans d'intervention et d'évacuation et les différents panneaux de sécurité.

La commission « bâtiments communaux » s'est réunie 4 fois, afin d'élaborer :

- le formulaire de demande de location
- le règlement intérieur de la salle communale
- les contrats de location à titre payant (week-end, journée, après-midi enfants de la commune)
- le contrat de location à titre gratuit

Les conseillers participants la commission bâtiments auront une formation pour la procédure de location.

Le conseil donne son accord pour la location et la validation des formulaires de location de la salle communale.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Madame le maire propose de délibérer afin de régler la facture de la vaisselle de la salle livrée par la société Henri Julien pour un montant de 225,89 €.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

3/ TARIFS DES LOCATIONS ET TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe les conseillers qu'il faut fixer les différents tarifs de location de la salle communale, du mobilier, des emplacements

Le Conseil Municipal donne son accord pour les différents tarifs de location et d'occupation du domaine public suivants :

Tarif de la location de la salle communale de Serches :

- caution 500 euros,
- location week-end (vendredi- samedi- dimanche) du 15 mai au 14 septembre 160 euros,
- location week-end (vendredi- samedi- dimanche) du 15 septembre au 14 mai 200 euros,
- location journée en semaine du 15 mai au 14 septembre 30 euros,
- location journée en semaine du 15 septembre au 14 mai 50 euros,
- après-midi enfants de Serches de 13 heures à 18 heures 30 euros.

Tarif d'occupation du domaine public :

- 2.50 euros le ml pour le marché Saint Blaise,
- 1.50 euros le ml pour la brocante, 3 ml gratuits pour les habitants de Serches.

Tarif location de tables et bancs :

- 1 lot (1 table et 2 bancs) caution : 75 euros location : 4.00 euros,
- 1 table caution : 45 euros location : 2.50 euros,
- 1 banc caution : 16 euros location : 1.50 euros.

Photocopies :

- gratuit de 1 à 4 copies,
- à partir de la 5^{ème} copie 0.30 centimes d'euros par feuille.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

4/ FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE VOIRIE 2010

Madame le Maire indique qu'une demande de devis a été faite à l'entreprise GENARD pour :

- la création de trottoir coté du 1 au 13 rue principale, et la mise en place de bordures de l'autre côté uniquement.

Des dégâts font suite à l'enfouissement du réseau. Quel revêtement choisir ?

- Drainage et revêtement sol place de l'église
- voie communale VC 1 chemin d'Epritel à Maast et Violaine. 1 200 ml en mitoyenneté avec la commune de Couvrelles
- VC5 Chemin communal du Tonkin à la RD6 1000 ml
- 200 ml voies communales diverses.

Fonds de concours :

La commune d'Acy a effectué une demande au titre du FDS pour l'année 2010 afin de réaménager le chemin communal du Tonkin à la RD6. Ce qui représente 400 ml, sur le territoire d'Acy. Le devis s'élève à 32 192 € HT, la subvention au titre du FDS serait de 10 623 €, la charge communale pour la commune d'Acy s'élève à 21 500 €.

La commune d'Acy demande une participation financière sous la forme d'un fonds de concours à la commune de Serches.

Madame le maire de Serches a proposé au maire d'Acy d'effectuer une demande de fonds de concours à Terreos et à la commune d'Ambrief qui utilisent cette voie lors de la campagne de betteraves.

Pour information : Arrêté du maire d'Acy, limitation de vitesse à 30 km sur la VC 5 pour raison de mauvais état.

Madame le maire propose une participation de 3000 €.

Plusieurs conseillers font constat que cette voie est essentiellement empruntée par des Serchois et qu'il serait opportun d'augmenter la participation de la commune afin que ces travaux puissent se faire.

Des participations de 4000 et 5000 € sont proposées, ou une prise en charge financière de la commune de Serches à raison de 25% maximum de la charge financière de la commune d'Acy.

Nombre de votants :

Pour 4000 € : 3

Pour 5000 € : 4

Abstention : 1

5/ DGE 2009 et 2010

Madame le maire a demandé conseil à l'entreprise GENARD pour l'aménagement du cimetière Aménagement des allées, évacuation des eaux de ruissellement, aménagement du carré militaire récupération des eaux de ruissellement par des bouches d'avaloir dans le cimetière, puis création d'un puisard sous le parking. Bruno Robert, sera chargé du suivi du dossier.

Autres projets à proposer :

Changement de 4 fenêtres du 1er étage de la mairie

Chaudière gaz pour chauffer le RDC et 1er étage de la mairie

Le conseil municipal donne son accord pour une demande de devis.

6/ DEGATS DUS A LA TEMPETE DU 26/05/09

La première page du prochain journal sera consacrée à la tempête.

Le 6/05/09, dès 7h30, le maire a été sollicité à son domicile et par téléphone par des administrés en raison des arbres qui bloquaient les routes ; la RD 952, montée Mont de Soissons, rue st Blaise, les Vaux, hameau de Coursouris, le Tonkin et Dhuizy. Seule la direction d'Acy était accessible.

La secrétaire présente le mardi a assuré le standard téléphonique dès 8h30 et a permis à Mme le Maire de faire un état des lieux urgent du territoire sinistré par la chute des arbres.

L'agent communal a commencé à dégager les routes.

Deux zones ont été très touchées :

- rue st blaise et hameau de Coursouris : l'électricité a été rétabli vers 16h ce qui a permis aux riverains d'aider 2 élus à dégager la route.
- le chemin des Auges, importants dégâts sur la ligne électrique 15 000 volts dus à la chute des arbres.

Des personnes âgées choquées ont demandé un soutien moral et physique.

Madame le Maire indique qu'elle s'est retrouvée la seule élue pour la gestion du sinistre sur le territoire et que cette expérience lui a permis d'apprendre à gérer l'organisation des secours et la gestion de crise.

Le 02 juillet un nouvel orage, un arbre s'abat sur le garage de Daniel Cartigny et les câbles sont de nouveau à terre chemin des Auges, emportant deux poteaux.

L'intervention de Madame le Maire à la réunion de la SICAE à Laon et à l'assemblée générale pourrait engager la SICAE à enfuir le câble 15000v du chemin des Auges.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les points suivants :

A/ Montant horaire des prestations

- Prestation de l'entreprise Eddy PAYSAGE : 41,86 € (montant de la facture : 2427,88 € pour 58 heures)
- Travail de déblaiement de l'agent communal : 14,00 € (total : 294,00 € pour 21 heures)

Nombre de votants : 9

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 3

B/ Répartition des frais engagés par la commune auprès des propriétaires pour l'émission d'un titre de paiement

INTERVENTIONS SUITE A LA TEMPETE DU 26/05/09

		EDDY PAYSAGE	agent communal	PROPRIETAIRES
VOIRIES ET CHEMINS	date	heures	heures	
RD 952				
Route du Mont de Soissons	26/05/09	2	2	FERTE
	30/06/09		3	
Rue St Blaise				
Rue St Blaise, après le lavoir	27/05/09	10	4	CORCY
	28/05/09	10		CORCY
Les Vaux				
Coursouris				
Route de Coursouris au Tonkin				
Route du Tonkin à Dhuizy et jusqu'à Serches				
46 rue principale				
Chemins des Auges	02/06/09	14	3	CORCY MAJA
	03/06/09	14	5	CORCY MAJA
	08/06/09	8		CORCY MAJA
Chemin de Fauchères				
Chemin Coursouris au Mont de SS				
eglise et mairie				
TOTAUX		58	17	

Montant de la facture de l'entreprise EDDY-PAYSAGE

2427,88 pour 58 heures effectuées soit 41,86 TTC de l'heure

Emission d'un titre de paiement	EDDY PAYSAGE	agent communal	total	
A Marie-Pierre FERTE	2 H X 41,86	5 H X 14 €		
total	83,72	70,00	237,44	

Emission d'un titre de paiement	EDDY PAYSAGE	agent communal	total	
A Succession CORCY Germain	38 H X 41,86	8 H X 14 €		
total	1590,68	112,00	1702,68	

Emission d'un titre de paiement	EDDY PAYSAGE	agent communal	total	
A Madame MAJA TOURIGNY Claude	18 H X 41,86	8 H X 14 €		
total	753,48	112,00	865,48	

- Vote du conseil municipal pour le montant de la participation financière des propriétaires aux frais engagés par la commune, concernant les prestations de l'entreprise Eddy Paysage (déblaiement des arbres sur la voie publique et chemins communaux)

Propriétaires concernés :

Madame Marie-Pierre FERTE : 83,72 €

Succession Germain CORCY : 1 590,68 €

Madame Claude MAJA TOURIGNY : 753,48 €

Nombre de votants : 9

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

- Vote du conseil municipal pour le montant de la participation financière des propriétaires aux frais engagés par la commune, concernant le travail de l'agent communal (déblaiement des arbres sur la voie publique et chemins communaux).

Propriétaires concernés :
Madame Marie-Pierre FERTE : 70,00 €
Succession Germain CORCY : 112,00 €
Madame Claude MAJA TOURIGNY : 112,00 €

Nombre de votants : 9
Pour : 4
Contre : 2
Abstention : 3

- Vote du conseil municipal pour la participation financière d'un propriétaire aux frais engagés prochainement par la commune, pour la prestation de l'entreprise Génard concernant les travaux de confortement de la voie communale du Tonkin (trou en bord de chaussée occasionné par la chute d'un arbre appartenant à Monsieur Christian TASSIN).

Propriétaire concerné par le devis :
Monsieur Christian TASSIN : 717,60 €

Nombre de votants : 9
Pour : 5
Contre : 1
Abstention : 3

7/ FETE COMMUNALE

Proposition d'animation :

Samedi après-midi : Les renards en fête organiseraient le concours de boules, le concours de tir et la buvette

Samedi soir : Grand bal country avec orchestre 1000 € ou sans orchestre 500 € en cours de négociation

Dimanche apm : Spectacle compagnie Isis 865€. Durée : 1H30

Dégustation du boudin 500 € Tours de manège gratuits : 400 €

Lundi : messe, bénédiction, repas payants

8/ MARCHE ST BLAISE

Le marché s'installe chaque second dimanche du mois.

Le prochain aura lieu le 12/07 avec musicien

Il n'y a pas de marché en août.

9/ INFORMATIONS DIVERSES

I - Le recensement de la population de Serches se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. Le maire doit désigner un coordonnateur communal pour l'enquête du recensement 2010 en septembre 2009. La charge de travail de l'agent est estimée pour une commune de moins de 1 000 habitants à :

- préparation de l'enquête : 4 jours entre début novembre et le démarrage de la collecte
- réalisation de l'enquête : 8 jours

Les membres du conseil ont-ils des personnes à proposer ?

II- Concernant les travaux de toiture de l'église et ceux de la place et suite à une réunion à Laon et à la visite de Mr DRUESNE, les travaux prévus sont soumis à la direction des architectes des bâtiments de France. Il y aura donc nécessité de prendre un architecte pour les établir.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Une fuite d'eau est signalée devant la mairie. Des travaux sont en cours, effectués par la Lyonnaise et par un plombier.

L'association Famille rurale organise les 8 et 9 juillet un camp d'une nuit sur le terrain de Serches pour un groupe d'enfants.

Un atelier poterie se déroulera les 9,10 et 11 à la salle communale.

Le 21 juillet ils reviendront pour un pique-nique.

Fin de séance : 1 H 30

Le Secrétaire de séance
Gonzague WILLIATTE